

Objet **Validation de votre question**
De questions-ges@senat.fr <questions-ges@senat.fr>
À p.morhet-richaud@senat.fr <p.morhet-richaud@senat.fr>
Date 2019-10-22 18:31



www.senat.fr

ALERTE PAR MÊL

Validation d'une question

La **question orale** que vous avez déposée a été validée par la division des questions.

Avenir de la ligne ferroviaire Grenoble-Veynes

Question n° 0981S adressée à M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports

À publier le : 31/10/2019

Texte de la question : M^{me} Patricia Morhet-Richaud attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports sur la ligne ferroviaire Grenoble-Veynes. En effet, depuis plusieurs mois cette ligne fine du territoire fait l'objet d'une attention toute relative et de bon nombre de déclarations au risque d'être parfois contradictoires entre l'État, les différentes collectivités compétentes (les deux régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, les trois départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes) la métropole grenobloise et SNCF-Réseau. L'absence d'investissements depuis plusieurs décennies a pour conséquence une situation d'urgence puisque les travaux de modernisation et de sécurisation des voies prévus sur la section Livron (26)-Veynes (05) privent tout simplement les Hautes-Alpes (387 586 lits touristiques □ 20 millions de nuitées par an), d'une desserte ferroviaire via Valence. Dans ce contexte, la pérennité de la ligne des Alpes n° 905, d'une longueur de 110 km, apparaît désormais comme la seule alternative en matière de transport par rail au-delà de son rôle d'aménagement du territoire, de sécurisation de l'itinéraire Gap-Grenoble et de son impact positif sur le climat. Si différentes collectivités ont affiché leur soutien financier pour moderniser l'étoile ferroviaire de Veynes, SNCF-Réseau quant à elle n'a pas lancé l'étude pourtant nécessaire pour définir, d'une part, le montant des travaux et, d'autre part, le calendrier prévisionnel des travaux. Le mois de décembre 2020 reste pourtant la date limite au-delà de laquelle SNCF-Réseau suspendra son exploitation alors que 85 % de la voie serait en bon état. Au regard des trop nombreux attermoissements et du retard pris par ce dossier, elle demande que le Gouvernement s'implique directement et en urgence dans la gestion de l'étoile ferroviaire de Veynes afin que des réponses soient apportées par SNCF-Réseau et que l'engagement financier de l'État soit clarifié.